



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

---

## PROGRAMME RÉCAPITULATIF



**INITIATION AU RGPD**



## INITIATION AU RGPD

### PROGRAMME RÉCAPITULATIF

#### **Période de réalisation de la session**

---

Du 5 septembre 2019 au 31 octobre 2019

#### **Durée totale estimée**

---

7 heures 30 (travaux compris)

#### **Prix**

---

150 euros TTC

#### **Séquences d'apprentissage**

---

##### **1°) Modules :**

Il s'agit d'une formation en 21 modules, qui comprennent 45 vidéos de 2 à 5 minutes chacune pour comprendre le règlement et les différents contextes de mise en œuvre :

- 1) Introduction
- 2) Champs d'application
- 3) Notions clefs
- 4) Acteurs et relations avec les acteurs
- 5) Principes fondamentaux
- 6) Droits des personnes concernées
- 7) Sécurité et gestion des violations de données
- 8) Exercice des notions théoriques sur un cas de communication digitale
- 9) DPO
- 10) Registre des activités de traitement
- 11) Analyse d'impact

- 12) Accountability
- 13) Transferts de données
- 14) Responsabilité
- 15) Cas de violations de données à CP
- 16) Gestion de crise
- 17) Données particulières
- 18) TPE-PME
- 19) Petites collectivités locales
- 20) Associations
- 21) Démarche CNIL : Étapes 1 à 6

## **2°) Objectifs :**

- Connaître les principes du règlement et ses impacts.
- En comprendre les impacts juridiques concrets grâce à l'étude de cas.
- Comprendre le rôle de l'avocat dans les problématiques RGPD.
- Comprendre le rôle de l'expert, en collaboration avec l'avocat.
- Se représenter les contextes de mises en œuvre (dans la gestion des ressources humaines, la relation commerciale, le monde des associations des petites collectivités) pour en comprendre les applications concrètes.

## **3°) Nature des travaux demandés aux apprenants :**

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo. Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 20 minutes par module (soit 7 heures en tout) pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

## **Auteurs scientifiques**

---

- Me Anne RENARD, Avocate au Barreau de Paris, Cabinet LEXING - Alain BENSOUSSAN Avocats
- Me Clothilde DELBECQ, Avocate au Barreau de Lille, Cabinet MONTESQUIEU Avocats
- Me Jérôme DEROULEZ, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, Cabinet DEROULEZ,
- M. Jean-Marie FERRIERES, Expert de Justice en Informatique près la Cour d'appel de Paris, CNEJITA
- M. Philippe JACQUEMIN, Expert de Justice en Informatique près la Cour d'appel de Lyon, Expert agréé par la cour de cassation, Cabinet LCA-ICSI, CNEJITA

## **Modalités d'assistance pédagogique**

---

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

## **Modalités de sanction de la formation**

---

Remise d'une attestation de fin de formation en fonction du nombre d'heure effectif réalisé.

---

---

## Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

---

Myriame FATMI-LAURENT  
ERAGE  
4 rue Brûlée CS 70008 – 67085 STRASBOURG cedex  
[mf@erage.eu](mailto:mf@erage.eu)

---

## Modalités d'évaluation de la formation

---

Bilan de fin de formation.

---

## Prérequis

---

Être un professionnel du droit (avocat).

---

## Niveau

---

- Actualisation : tout public et vie professionnelle
- Niveau 1 : acquisition des fondamentaux

---

## Spécialisation concernée

---

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes).  
Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

---

## Conditions générales de vente

---

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription et signature de la convention de formation, envoyée sur demande. Les attestations de présence ne sont délivrées à l'issue de la session de formation au vu du temps effectif consacré par le participant à ce parcours. En cas d'annulation, même en cours de session, par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

**Les données à caractère personnel** collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

ERAGE - 4 rue Brûlée – CS 70008 - 67085 STRASBOURG cedex - Établissement reconnu d'utilité publique  
N° Siret : 322 981 648 00 122 - Organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand Est sous le n°42.67.028.08.67 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.